

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CREATION D'UN POINT DE PRELEVEMENT D'EAU AUX FINS D'USAGE AGRICOLE

COMMUNES DE RECOULES DE FUMAS ET DE LACHAMP-RIBENNES

Enquête préalable à déclaration d'utilité publique

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT 2020 - 275 - 001 du 1^{er} octobre 2020 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur le projet présenté par la commune de Recoules de Fumas (48100), en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique se déroulera du **lundi 19 octobre 2020 au mercredi 18 novembre 2020 inclus, soit pendant 31 jours**, en mairies de Recoules de Fumas et de Lachamp-Ribennes.

Un dossier sera déposé en mairies de Recoules de Fumas, désignée siège de l'enquête, et de Lachamp-Ribennes, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public (mesures sanitaires et d'hygiène à respecter en application des dispositions en vigueur).

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse: www.lozere.gouv.fr à la rubrique « Publication/enquêtes publiques/autres enquêtes publiques ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. Georges BLANC, artisan-commerçant, responsable d'entreprise, en retraite, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public en mairie de Recoules de Fumas, siège de l'enquête, les :

- **Lundi 19 octobre 2020, de 9h à 12h,**
- **vendredi 6 novembre 2020, de 9h à 12h,**
- **mercredi 18 novembre 2020, de 9h à 12h.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Recoules de Fumas, à l'attention de M. Georges BLANC, commissaire enquêteur – enquête publique « projet de point de prélèvement d'eau aux fins d'usage agricole » ;
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences à la mairie de Recoules de Fumas aux jours et heures indiqués ci-dessus ;
- en les adressant par voie électronique à l'adresse électronique suivante : ***ep-recoulesdefumas@laposte.net***. Ces observations seront publiées sur le site internet des services de l'État.

Au terme de la procédure, la préfète statuera sur la demande de déclaration d'utilité publique par arrêté.

Pour la préfète, et par délégation,
Le secrétaire général



Thomas ODINOT